

Annonay Rhône Alpes COURRIER REÇU	
14 AVR. 2021	
N° ..... 25672	
ORIGINAL Instructeur	DAT
COPIES	CABINET

Annonay Rhône Agglomération  
Monsieur le Vice-Président  
Affaire suivie par Mme Mathilde  
George  
La Lombardière BP 8  
07430 Davézieux

Vienne, le 7 avril 2021

N/Réf. PDL/CLJ/TS/21 04 C 31  
Affaire suivie par Tom SPACH

Objet : Projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Davézieux

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons bien reçu pour avis en date du 17 mars 2021 le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Davézieux et nous vous en remercions.

Cette modification simplifiée prévoit la création d'une Stecal en limite de la zone d'activités du Mas en vue de permettre la relocalisation de familles issues de la communauté des gens du voyage. Cette future Stecal d'environ 2 000 m<sup>2</sup> est localisée à proximité immédiate de la voirie et des activités de la zone d'activités n'entraînant aucune coupure d'urbanisation. Le réservoir de biodiversité et la zone humide limitrophes du secteur de projet et protégés au DOO du Scot ne sont pas impactés. A terme la Stecal doit permettre d'accueillir de l'habitat léger démontable pour accueillir 11 personnes.

Je vous informe que ce projet de modification simplifiée n°2 n'appelle pas de remarque particulière au regard du Scot et qu'il est compatible avec celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Philippe DELAPLACETTE  
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

